

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BONNEVAUX



Nombre de membres  
afférents au Conseil Municipal :

11

En exercice :

11

Qui ont pris part à la délibération :

8

Date de la convocation :

14/10/2014

Date de l'affichage :

21/10/2014

Séance du 18 octobre 2014

L'an deux mille quatorze  
et le dix huit octobre à dix huit heures  
le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi,  
dans son lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Roseline Boussac,  
Maire

**Présents :** Yves Bové, Frédéric Vidal, Marie-Cécile Chandesris, Victor Matalonga, Bertrand Poincin, Damien Loyal, Eric Dedieu

**Absents :** Pascal Perquis, Sabine Hurel, Sébastien Hérard

## OBJET DE LA DELIBERATION : TAFTA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2013, des accords de libre échange entre les États Unis et l'Union Européenne : TAFTA ( aussi connus sous différentes appellations TAFTA = TTIP = PICI : Trans – Atlantic Free Trade Agreement ) sont négociés en dehors du cadre démocratique, par la commission européenne. La société civile et les citoyens sont mis à l'écart, tandis que les multinationales et autres lobbies financiers ont un accès direct aux négociations. Il est inscrit dans le mandat de négociation que l'accord vise à imposer « l'élimination, la réduction ou la prévention de politiques nationales superflues », une remise en cause flagrante de la souveraineté des peuples à établir ses propres lois et ses normes de sécurité sanitaire :

**Sécurité alimentaire :** Les normes européennes, plus strictes que les normes internationales et américaines ( niveaux de pesticides, OGM, bœuf aux hormones, etc. ), pourraient être condamnées comme « barrière commerciales illégales ».

**Gaz de schiste :** La fracturation hydraulique, jusqu'ici interdite en France du fait de ses dangers pour l'environnement, deviendrait un « droit » pour les sociétés pétrolières pouvant exiger des dommages et intérêts des État en cas de refus d'exploitation.

**Eau & énergie :** Ces biens seraient privatisables. Toute municipalité s'y opposant pourrait être accusé d'entrave à la liberté de commerce, idem pour l'énergie, qu'elle soit fossile, nucléaire ou renouvelable.

**Services publics :** TAFTA limiterait le pouvoir des États à organiser les services publics tels que : service à la personne, transports routiers, ferroviaires et réduirait les principes d'accès universel et large à ces besoins essentiels au bénéfice d'une privatisation générale.

Après avoir ouï son Maire, le Conseil Municipal :

1

**Article 1 :**

**Demande** l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ( TTIP ) dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.

**Demande** la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.

**Demande** l'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre – échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

**Article 2 :**

Décide de se faire connaître en tant que collectivité réclamant un débat national sur le risque de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre – échange approuvés par l'Union européenne.

**Article 3 :**

Décide dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TTIP et de soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cet objectif.

**Article 4 :**

**Décide** dès lors de déclarer la commune de Bonnevaux « zone hors TTIP ».

Ont signé les membres présents ;

*R. Bousset*

